



## Règlement de la sixième édition du jeu

### « Les 36h Chrono de la Création d'Entreprise »

**21 et 22 novembre 2018**

#### **Article 1**

Aix-Marseille Université, ci-après dénommée « l'organisateur », organise une compétition intitulée « Les 36h chrono de la création d'entreprise » qui se déroulera les 21 et 22 novembre 2018 dans les locaux de l'Hôtel de Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, situés 27 Place Jules Guesde à Marseille.

Ce challenge s'adresse aux étudiants inscrits à Aix-Marseille Université ou dans un des établissements d'enseignement supérieur membres du PÉPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) PACA OUEST .

Les objectifs de ce challenge sont de **sensibiliser, de former** et/ou **d'accompagner** les étudiants concernés **à la création d'entreprise** par un hackaton mettant en compétition des équipes d'étudiants devant créer une entreprise (réelle, en cours de développement ou virtuelle).

Le nombre de participants sera limité à 230.

Deux catégories d'équipes d'étudiants seront constituées.

- La première catégorie sera constituée d'équipes ayant déjà un projet de création d'entreprise.
- La seconde catégorie sera constituée d'équipes pour lesquelles **une thématique large et générale de création** d'entreprise sera proposée.

Les équipes seront composées de trois et/ou quatre membres ; elles devront être **OBLIGATOIREMENT pluridisciplinaires** (différentes filières de formation et/ou étudiants issus d'établissements d'enseignement supérieur différents) et **mixtes**.

La participation à ce tournoi est gratuite.

Les modalités du jeu sont exposées ci-après.

#### **Article 2 – Préinscriptions et inscriptions**

**Les étudiant(e)s qui ont participé à l'une des précédentes éditions du jeu ne pourront pas présenter de nouveau leur candidature à la sixième édition.**

## 2-1. Préinscriptions / Constitution des équipes

Pour participer au jeu, une **démarche de préinscription doit se faire. Elle est OBLIGATOIRE**. Les préinscriptions commenceront **le 20 SEPTEMBRE 2018, et se termineront le 12 OCTOBRE 2018** sur le site <http://suio.univ-amu.fr/36h>.

3 cas de figures peuvent se présenter:

1. Des équipes déjà constituées et complètes, qu'elles aient ou pas un projet de création d'entreprise (préinscription **entre le 20 septembre et le 12 octobre 2018**).
2. Des candidat(e)s **individuel(le)s** et/ou des équipes **incomplètes ayant une idée de projet** de création d'entreprise (préinscription **entre le 20 septembre et le 12 octobre 2018**). Ces équipes ou candidats déposeront sur le site du SUIO d'AMU un document de présentation de ce projet dans le cadre de la "bourse aux projets".
3. Des candidat(e)s **individuel(le)s et/ou des équipes incomplètes n'ayant pas d'idée** de création et/ou de projet (préinscription **entre le 20 septembre et le 12 octobre 2018**).

**La « bourse aux projets », disponible dès le début des préinscriptions,** permettra aux porteurs de projet en recherche de compétences de décrire leurs besoins. Elle permettra parallèlement aux candidats ou équipes incomplètes de candidats sans projets de proposer leurs compétences aux porteurs de projets préinscrits sur le site.

## 2-2. Inscriptions

**L'inscription définitive OBLIGATOIRE** des candidat(e)s aura lieu **entre le 15 octobre et le 9 novembre 2018**. Les équipes constituées seront retenues dans l'ordre chronologique de leur inscription.

Les candidat(e)s individuel(le)s qui n'auront pas **pu intégrer** une équipe seront retenu(e)s pour participer au challenge selon l'ordre chronologique de leur inscription. Les équipes du PEPITE PACA OUEST les intégrera dans des équipes incomplètes sur une base de pluridisciplinarité et de mixité jusqu'à un nombre de candidats n'excédant pas 230.

## 2-3. Etablissements partenaires

**Quarante places sont réservées pour les établissements partenaires d'AMU dans le PÉPITE PACA OUEST** (UAPV, ECM, ENSAM, IEP Aix, ENSMSE Gardanne et lycées STS).

Les candidat(e)s issu(e)s de ces établissements doivent se conformer au calendrier défini aux articles 2-1 et 2-2.

Une **confirmation d'inscription** sera adressée à chaque candidat(e) par courriel. Elle devra être présentée au début du challenge.

L'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite si le nombre d'inscrits maximum est atteint avant cette date limite.

Une liste d'attente, classée dans l'ordre chronologique des inscriptions, sera constituée afin de pallier les éventuels désistements survenant avant le démarrage du challenge.

### Article 3 – Déroulement

- **Le jeu se déroulera sur les deux journées du 21 et 22 novembre 2018** (à partir de 8h30 le 21 novembre jusqu'à la remise des prix le 22 novembre à 19h).  
Les participant(e)s au jeu seront astreint(e)s à une présence continue et ne pourront pas quitter l'enceinte de l'Hôtel de Région où il se déroulera, y compris durant la nuit du 21 au 22 novembre.  
Les équipes constituées travailleront sur leurs projets dans les locaux de l'Hôtel de Région jusqu'à finalisation de ces projets le 22 novembre à 12h. **Aucune sortie ne sera autorisée.**
- Les équipes **seront épaulés et pourront solliciter** des experts dans huit domaines : *Comptabilité/Finances, Juriste/Fiscaliste, Communication/Marketing, Commerce, Généraliste, Créativité, Ingénierie, Ressources Humaines*.  
Les experts sont soit des professionnels de l'entreprise (chefs d'entreprise, DRH, commerciaux...), soit des spécialistes de la création d'entreprise.
- Des enseignants-chercheurs, ainsi que des personnels d'AMU et des établissements partenaires compétents en la matière, seront également présents pour accompagner les équipes dans leur démarche méthodologique.
- **La thématique imposée définie pour les équipes sans projet de création** sera dévoilée au démarrage du challenge ,
- **La remise du projet se fera sous forme de Powerpoint ou de PDF** et aura lieu le 22 novembre à 12h, (envoi par mail sur une adresse générique et/ou clef USB).
- Le 22 novembre à partir de 13h30, les équipes présenteront leur projet devant un jury de professionnels.
- Les jurys seront constitués pour chacune des deux catégories. Ils comporteront chacun au moins un(e) représentant(e) des structures membres du PÉPITE PACA OUEST (AMU, ECM, ENSAM Aix, IEP Aix, UAPV, ENSMSE Gardanne, Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille) et des professionnels de la création d'entreprise.  
Les experts ne pourront pas être membres d'un jury.
- Pour chaque équipe, la présentation devant le jury durera 5 minutes. Chacun des membres de l'équipe devra s'exprimer. Cette présentation sera suivie d'un échange d'une durée de 5 minutes avec le jury.
- L'évaluation sera effectuée par les jurys à l'aide d'une grille portant sur la production écrite et sur la présentation orale.
- Les jurys de chaque catégorie se réuniront pour arrêter le classement des lauréats du jeu.

### Article 4 - Compétences et moyens

Le jeu « Les 36h chrono de la création d'entreprise » est basé sur la capacité des équipes d'étudiant(e)s à créer une entreprise (réelle, en cours de développement ou virtuelle). Ce jeu ne nécessite pas de posséder obligatoirement des compétences en gestion et création d'entreprise, il est accessible à tou(te)s les étudiant(e)s quelle que soit leur discipline et leur filière de formation.

### Article 5 - Traitement des données personnelles

Il sera mis en place un système de conservation des données permettant un contrôle en cas de réclamation. La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participant(e)s lors de leur inscription au Jeu sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Conformément à la Loi du 6 Janvier 1978 modifiée, les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des informations les concernant.

Les participant(e)s acceptent par avance que leurs noms et prénoms soient publiés sur les supports de communication de l'université sans pouvoir en exiger une quelconque contrepartie financière ou un avantage quelconque.

De même, les participant(e)s pourront être photographié(e)s et/ou filmé(e)s pendant le déroulement du jeu. **Les participant(e)s seront invité(e)s avant le début du jeu à signer une autorisation relative à la libre utilisation de leur image** et des vidéos qu'ils auront déposées sur le site web.

#### **Article 6 – Equipes gagnantes et prix**

Une dotation totale de 8000 (huit milles) euros permettra de récompenser les équipes déclarées gagnantes et classées par les jurys.

Le nombre maximal d'équipes gagnantes est fixé à 10.

Les montants des prix à attribuer aux équipes gagnantes seront déterminés en fonction du nombre d'équipes inscrites et présentes au démarrage du jeu le 21 novembre 2018.

Les lots décernés sont pour partie financés par les partenaires et les sponsors de l'événement.

Une attestation de participation au jeu, signée par le président d'AMU, sera remise à chacun(e) des participant(e)s.

#### **Article 7 - Consultation du règlement**

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse internet :

<http://suio.univ-amu.fr/36h>

#### **Article 8 – Annulation du challenge**

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter ce challenge après information par tous moyens appropriés si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

#### **Article 9 – Litige**

S'il ne peut être réglé à l'amiable, tout litige ou contestation auquel le présent jeu pourrait donner lieu sera porté devant le Tribunal administratif de Marseille.

#### **Article 10 – Acceptation du règlement**

Toute participation à la sixième édition du jeu « Les 36h chrono de la création d'entreprise » implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.